

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU HAUT-BEARN
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2006**

Le vingt-huit septembre deux mille six, à 19h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Haut-Béarn, légalement convoqué par le Président, Jean LASSALLE, s'est réuni au siège de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn.

PRESENTS : MM. Jean LASSALLE, Président, M^{me} Denise ARRIGAS, François BAYE, Bernard BOURGUINAT, Pierre CASABONNE, Jean-Jacques CAZAURANG, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Jacques COURATTE-ARNAUDE, Marcel LASCURETTES, Christian LATOURNERIE, Jacques MARQUEZE, Michel MASONNAVE, Augustin MEDEVIELLE, Patrick MOUSQUES, Jean-Jacques RIGAL, René ROSE, M^{me} Denise SAINT-PE, Bernard SARRAILLER.

ABSENTS : MM. Laurent AUBUCHOU-AUROUX, Roger BELESTA-LABOURDETTE, André BERDOU, Jean BOURDAA, Jean-Pierre DOMECCQ, André LAUBUCHOUA, François MAÏTIA, Michel MAUMUS, Marcel MINVIELLE, Jacques PEDEHONTAA, M^{me} Sylvie SALABERT.

Date de convocation	:	19 septembre 2006	
Nombre de membres en exercice	:	29 membres	
Nombre de présents	:	18	
Ont donné procuration	:	Laurent AUBUCHOU-AUROUX	à Denise SAINT-PE
		Roger BELESTA-LABOURDETTE	à Augustin MEDEVIELLE
		Jean-Pierre DOMECCQ	à Jacques COURATTE
		Michel MAUMUS	à Jean LASSALLE
		Jacques PEDEDEHONTAA	à Pierre CASABONNE

REÇU

Le 02 OCT. 2006

SOUS-PREFECTURE
CLORON STE MARIE

OBJET : TROISIEMES CONTRATS DE PROGRAMMES PLURIANNUELS DE LA CHARTE

Le Président rappelle que le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Haut-Béarn a approuvé et validé à l'unanimité le bilan des actions réalisées par l'IPHB depuis sa création, en 1994.

Il remercie l'ensemble des membres du Comité Syndical pour la qualité du travail fait et la solidarité manifestée dans cette œuvre commune.

Il souligne la satisfaction générale de l'ensemble des membres du syndicat mixte.

Il ouvre la discussion au sein du Comité Syndical sur les perspectives d'avenir de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn.

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré,

Votants : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

CONSIDERANT la Charte de Développement Durable des Vallées Béarnaises et de Protection de l'Ours signée le 31 janvier 1994 par les communes des vallées d'Ossau, d'Aspe et de Barétous, représentant un territoire de plus de 100.000 hectares, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, le Président de l'Association des Eleveurs et Transhumants des Trois Vallées, le Président du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, le Président du Conseil Régional d'Aquitaine et le Préfet des Pyrénées-Atlantiques pour l'Etat. Monsieur Michel BARNIER, Ministre de l'Environnement de l'époque, ayant aussi apposé sa signature.

CONSIDERANT les Premiers Contrats de Programmes Pluriannuels (1994-1999) de la Charte,

CONSIDERANT les Deuxièmes Contrats de Programmes Pluriannuels (2000-2006) de la Charte,

CONSIDERANT les statuts du Syndicat Mixte du Haut-Béarn établis par la Charte, et notamment leur article 2,

CONSIDERANT les responsabilités supplémentaires confiées en 2002 dans le domaine de l'eau par Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable,

CONSIDERANT le bilan présenté en séance,

CONSIDERANT qu'il convient de poursuivre le travail accompli et de garantir et prolonger les progrès réalisés,

DEMANDE à l'équipe de gestion d'élaborer un projet de Troisièmes Contrats de Programmes Pluriannuels (2007-2013) de la Charte en s'appuyant notamment sur les diagnostics prospectifs de l'activité pastorales des vallées béarnaises menés avec les populations des vallées dans le domaine de l'agro-pastoralisme, et sur le contrat de l'eau en vallée d'Aspe dans le domaine de la gestion patrimoniale de l'eau.

CHARGE le Président de la mise en œuvre de la présente et l'**AUTORISE** à signer tous les actes administratifs nécessaires pour ce faire.

Fait les an, mois et jour sus dits.
Enregistré en Sous-Préfecture le :
Affiché le : 2 octobre 2006



Le Président

Jean LASSALLE

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président certifie le caractère exécutoire.